



PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 1817-2018/ARR/DRH

du : 25/04/2018

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
DRH	1
Intéressés	6

ARRÊTÉ

**portant modification de la composition du comité technique paritaire
de la direction de l'éducation de la province Sud**

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 440 du 4 juin 1982 déterminant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des comités techniques paritaires dans les administrations du territoire ;

Vu la délibération modifiée n° 21-2011/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 6046-9491/DRH du 31 octobre 2007 portant création d'un comité technique paritaire au sein de la direction de l'éducation de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 3822-2017/ARR/DRH du 21 décembre 2017 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel membres du comité technique paritaire de la direction de l'éducation de la province Sud ;

Vu la démission du 29 mars 2018 de Madame Anne-Marie Peyronnet de son mandat de représentant du personnel au comité technique paritaire de la direction de l'éducation de la province Sud ;

Vu la proposition du 18 avril 2018 de l'UT CFE-CGC ;

Vu le rapport n° 11466-2018/1-ACTS/DRH du 20 avril 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté du 21 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

- I – Au premier tiret, Mme Laure Baron est remplacée par Mme Myriam Amiot en qualité suppléante,
- II – Au deuxième tiret, Mme Anne-Peyronnet est remplacée par Mme Laure Baron en qualité de titulaire,
- III – Au quatrième tiret, Mme Myriam Amiot est remplacée par Mme Valérie Simon en qualité de suppléante.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.